

**AVENANT n°1 au RÈGLEMENT RALLYE**  
du  
**TOUR DE LA CHARENTE-MARITIME**  
De Rochefort à St Martin de Ré, La Rochelle, St Denis d'Oléron pour finir à Royan  
Organisé par le  
**Comité Départemental de Voile de la Charente-Maritime**  
du 4 au 9 juillet 2022

Le paragraphe 4.4 du règlement est modifié comme suit :

- 4.4** Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et régler les droits exclusivement en ligne sur:  
<http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/>  
à partir du 31 mars jusqu'au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les documents demandés devront être fournis au format électronique PDF.